

Direction Secteur Développement Urbain  
Libertés publiques et pouvoirs de police

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté – Égalité – Fraternité

**Ville de Givors**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**N°AR2024\_313**

**OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - MACIF**

**Le maire de Givors,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

**Vu** l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

**Vu** la demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 23 0026 déposée le 21 août 2023 par MACIF Pôle Sud Est représentée par monsieur Philippe Julliard et relative à l'établissement MACIF Pôle Sud Est sis 4 rue du commerce 69700 Givors,

**Considérant** l'avis tacite favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 17 octobre 2023,

**Considérant** que le service départemental d'incendie et de secours du Rhône n'assume plus les missions non obligatoires relatives à la consultation des dossiers d'habilitation, des établissements recevant du public du 2ème groupe sans locaux à sommeil, à la délivrance des certificats de conformité pour ces mêmes dossiers, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La demande d'autorisation de travaux n° AT 069 091 23 0026 déposée le 21 août 2023 par MACIF ASSURANCES représenté par monsieur Philippe Julliard, est autorisée pour des travaux d'aménagement d'une agence dans l'établissement dénommé MACIF Pôle Sud Est, classé de type W de 5ème catégorie, sis 4 rue du commerce 69700.

**Article 2** : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions du règlement de sécurité et des règles d'accessibilité.

Les prescriptions types émises ci\_annexées par le Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours relatives aux Etablissements Recevant du Public de 5ème catégorie sans locaux à sommeil devront également être respectées.

**Article 3** : Une fois les travaux réalisés, l'exploitant devra informer monsieur le Maire de leur achèvement. Le cas échéant, il fera établir les différentes rapports de vérification et attestations prévus par les dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à monsieur le Préfet du Rhône.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le Maire de Givors dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

*Nota Bene : Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestations-accessibilite-erp-cat-5>*

*Nota Bene : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. Pour en savoir plus : <https://www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/amenagement-du-territoire-urbanismeconstructionlogement/accessibilite/accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-ERP/le-registre-public-d-accessibilite>*

Le 3 juin 2024,

Mohamed BOUDJELLABA,  
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

**Direction départementale  
des territoires**

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

**sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)**

**dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable**

**à la date du mardi 17 octobre 2023**

| COMMUNE    | No d'AUTORISATION    | ETABLISSEMENT/<br>ADRESSE                                       | DESCRIPTIF DU PROJET  |
|------------|----------------------|---|---|
| AMPLEPUIS  | AT 069 006 23 0 0007 | C.H.Beaujolois Vert / Avenue Raoul Folloreau                    | Travaux d'aménagement ; Travaux incendie                                |
| ANSE       | AT 069 009 23 A 0004 | Deschamps Tradition / 220 avenue de la première armée française | Travaux d'aménagement ; Réaménagement d'une boulangerie pâtisserie      |
| BELLEVILLE | AT 069 019 23 0 0017 | MAXI ZOO / Rue Albert Camus                                     | Travaux d'aménagement d'un magasin dans une coque vide                  |
| BELLEVILLE | AT 069 019 23 0 0016 | Jouet Club / Rue Albert Camus                                   | Réhabilitation ; Travaux d'aménagement d'un magasin dans une coque vide |

| COMMUNE                   | No d'AUTORISATION                               | ETABLISSEMENT/<br>ADRESSE                                     | DESCRIPTIF DU PROJET  |
|---------------------------|---|---|---|
| BRON                      | AT 069 029 23 0 0067<br>PC 069 029 23 0 0042    | Groupement Hospitalier Est /<br>95 boulevard Pinel            | Construction neuve d'une serre en bois (Avis'AU OXZ-M8E-GDK)  |
| CHAMPAGNE AU MONT<br>D'OR | AT 069 040 23 0 0008                            | Beauty Cowork / 58 avenue<br>Lanessan                         | Travaux d'aménagement d'un institut de beauté   |
| CHASSELAY                 | AT 069 049 23 0 0003<br>PC 069 049 23 0 0012    | Pharmacie Sorlin / Route de<br>Montluzin                      | Construction neuve ; Aménagement d'une pharmacie dans une coque vide (Avis'AU)  |
| CHASSELAY                 | AT 069 049 23 0 0004<br>PC 069 049 23 0 0013    | Pôle santé de Chasselay / 256<br>route de Montluzin           | Construction neuve ; Aménagement d'un pôle santé dans une coque vide (Avis'AU)  |
| DECINES CHARPIEU          | AT 069 275 23 0 0036                            | Micro Crèche Mes Yeux<br>d'Enfant / 10 avenue des<br>Bruyères | Création de volumes ; Aménagement d'une extension dans une micro-crèche existante   |
| FRANCHEVILLE              | AT 069 089 23 0 0014                            | Centre Commercial Francheville<br>/ 88 avenue du Chater       | Création de volumes ; Modification de la façade ; Travaux d'aménagement d'une boutique Jeff de Bruges dans le centre commercial Francheville avec changement d'enseigne (anciennement boutique de vente de vins et spiritueux).   |
| FRANCHEVILLE              | AT 069 089 23 0 0013                            | Biogroup / 34 Grande Rue                                      | Création de volumes ; Création d'un laboratoire d'analyses médicales  |
| GIVORS                    | AT 069 091 23 G 0026<br>PC 069 091 22 G 0025    | Macif / 4 rue du Commerce                                     | Création de volumes ; Aménagement d'une agence  |
| GREZIEU LA VARENNE        | AT 069 094 23 0 0005<br>PC 069 094 23 0 0040    | Korian Grezieu La Varenne /<br>Route des pierres blanches     | Extension ; Extension de l'EHPAD  |
| LARAJASSE                 | AT 069 110 23 0 0002<br>PC 069 110 22 0 0011 M1 | Maison assistantes maternelles /<br>Le bourg                  | Construction neuve d'une maison assistantes maternelles   |
| LIMAS                     | AT 069 115 23 0 0005                            | Collège Maurice Utrillo / Rue du<br>Forest                    | Création de volumes ; Travaux d'aménagement intérieur   |
| LOZANNE                   | AT 069 121 23 0 0008<br>PC 069 121 21 0 0017    | Sport 2000 / 33 chemin du<br>Vavre                            | Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité ; Les travaux concernent la sécurité incendie ; Dans un premier dossier une prescription et une recommandation avaient été émises ; Elles ont bien été prises en compte par le pétitionnaire |
| NEUVILLE SUR SAONE        | AT 069 143 23 0 0008                            | Le Palais de Cristal / 29 rue de la<br>République             | Création de volumes ; Travaux d'aménagement ; Réaménagement d'un commerce   |
| VINDRY SUR TURDINE        | AT 069 157 23 0 0005                            | Mairie de Pontcharra sur<br>Turdine / 5 place Jean XXIII      | Réhabilitation ; Création de volumes ; Travaux d'aménagement ; Les travaux ne modifient en rien l'accessibilité   |

| COMMUNE                     | No d'AUTORISATION                               | ETABLISSEMENT/<br>ADRESSE   | DESCRIPTIF DU PROJET  |
|-----------------------------|---|---|---|
| SAINT GENIS LAVAL           | AT 069 204 23 P 0017                            | Hôpital Henry Gabrielle / 20 route de Vourles                             | Travaux d'aménagement ; Remplacement du SSI du Pavillon Delore (pas de VA)  |
| SAINT GENIS LAVAL           | AT 069 204 23 D 0076<br>PC 069 204 21 0 0076 M1 | Parking silo HCL Vallon des Hopitaux / Chemin du Grand Revoyet            | Travaux d'aménagement parking silo HCL Vallon des Hopitaux ; création d'un transformateur ; Modification n'impactant pas l'accessibilité  |
| SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET | AT 069 220 23 0 0001<br>PC 069 220 21 0 0020 M1 | Ecole privée / 27 montée du pêcheur                                       | Réhabilitation ; Création de volumes ; Travaux d'aménagement ; Extension de l'école maternelle privée   |
| SAINT LAURENT DE MURE       | AT 069 288 23 0 0002<br>PC 069 288 21 0 0012 M1 | Coque vide pôle médical / Avenue Jean Moulin                              | Construction neuve ; Travaux d'aménagement ; PC modificatif de la construction d'un immeuble de logements comprenant des ERP dont un pôle médical sur plusieurs (coque vide)  |
| SATHONAY CAMP               | AT 069 292 23 0 0008                            | Les Couleurs de l'Aube / 17 rue Pasteur                                   | Travaux d'aménagement et de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'une école  |
| SIMANDRES                   | AT 069 295 23 0 0001<br>PC 069 295 23 0 0009    | Micro Crèche Baby Bulles / 230 rue de Limon                               | Construction neuve d'un bâtiment pour une micro crèche (DD) (Avis/AU KJD-JZ9-73K)   |
| TERNAY                      | AT 069 297 23 0 0005<br>PC 069 297 23 0 0025    | Salle associative / Chemin de Buyat                                       | Construction neuve (Avis/AU K83-213-4PO) (CCPO)   |
| VAULX EN VELIN              | AT 069 256 23 S 0043                            | Hôtel Restaurant Ibis Carré de Soie / 20 avenue des Canuts                | Création de volumes ; Travaux d'aménagement ; Réaménagement au R+1 : suppression de la salle petits déjeuners qui sera transformée en 3 chambres. Petits déjeuners servis désormais au RDC ; Réaménagement interne de 2 chambres au niveau des salles d'eau, une au R+5 et une au R+6 |
| VENISSIEUX                  | AT 069 259 23 2 0036                            | Collège Louis Aragon / Route de Corbas                                    | Travaux d'aménagement ; Remplacement du SSI   |
| VENISSIEUX                  | AT 069 259 23 2 0029                            | Concession automobile / 2 rue Louis Blanc                                 | Création de volumes ; Travaux d'aménagement ; Réaménagement d'une concession automobile   |
| VENISSIEUX                  | AT 069 259 23 2 0035                            | Centre Commercial Carrefour / 136 boulevard Joliot-Curie                  | Travaux d'aménagement ; Modification de l'emplacement précaire SL 9   |
| VAL D'OINGT                 | AT 069 024 23 0 0004<br>PC 069 024 23 0 0032    | Foyer d'accueil médicalisé de la rose des sables / 362 avenue Jean Goujon | Extension de l'accueil de nuit et réaménagement de l'accueil de jour (Avis/AU)  |
| VILLEFRANCHE SUR SAONE      | AT 069 264 23 0 0049<br>PC 069 264 23 0 0039    | Red garden / 499 boulevard Antonin Lassalle                               | Construction neuf ; Aménagement d'un restaurant existant  |

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240603-AR2024\_313-AR



| COMMUNE                | No d'AUTORISATION                            | ETABLISSEMENT/<br>ADRESSE                    | DESCRIPTIF DU PROJET  |
|------------------------|--|--|---|
| VILLEFRANCHE SUR SAONE | AT 069 264 23 0 0051<br>PC 069 264 23 0 0038 | Aménagement de bureaux / 21<br>rue de l'Alma | Réhabilitation ; Création de volumes ; Modification de la façade ; Travaux<br>d'aménagement (Suite avis déf. de la mairie pour problème avec les ABF) |

## REGLES RELATIVES A LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DANS LES ERP DE 5<sup>ème</sup> CATEGORIE SANS LOCAUX A SOMMEIL

Au vu des éléments constitutifs du dossier transmis, il ressort que l'établissement est classé en 5<sup>ème</sup> catégorie sans locaux à sommeil.

A ce titre, la délivrance du permis de construire ou de l'autorisation de travaux, en application de l'article R 123-14 du code de la construction et de l'habitation (C.C.H.) n'ont pas à être précédées de la consultation de la commission de sécurité.

Toutefois, en application du code de la construction et de l'habitation (R 123-3), les constructeurs, propriétaires et exploitants sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes. Ils devront particulièrement respecter les articles PE 1 à PE 27 de l'arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie.

### 1) Textes de références réglementaires

- Code de l'urbanisme
- Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public
- Arrêté du 22 juin 1990 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie
- Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
- Arrêté préfectoral du 17 février 2017 portant règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie

### 2) Desserte et défense incendie des constructions soumises à permis de construire

les établissements doivent être facilement accessibles, de l'extérieur, aux services de secours et de lutte contre l'incendie. Si le plancher bas de l'étage le plus élevé est situé à plus de huit mètres du niveau d'accès des sapeurs-pompiers, l'établissement doit avoir une façade comportant des baies accessibles aux échelles aériennes (articles R 123-4 et PE 7) ;

les établissements doivent être isolés de tous bâtiments ou locaux, occupés par des tiers, par des murs et des planchers coupe feu de degré 1 heure ; les portes d'intercommunication peuvent être aménagées sous réserve d'être coupe-feu de degré 1/2 heure et munies de ferme portes (article PE 6) ;

la défense extérieure contre l'incendie doit être conforme à la grille de couverture établie au 1.4 du règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie. Le règlement est disponible en téléchargement gratuit en suivant le lien ci après - <http://www.sdmis.fr/documentation.html> -

\* Consulter, en cas de difficulté, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours :

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

**Groupelement prévention des risques (GPREV)**

17 rue Rabelais

69421 LYON CEDEX 03 - Fax : 04 72 60 59 67

[gprev@sdmis.fr](mailto:gprev@sdmis.fr)

### 3) Prescriptions à rappeler systématiquement lors de toute réponse à un dossier d'aménagement

les voies en impasse supérieures à 60 m de long doivent être aménagées dans leur partie terminale, de manière à permettre le retournement du véhicule de lutte contre l'incendie ;

les adresses des constructions doivent correspondre à celles relatives à l'accès des secours. A ce titre, la numérotation doit être visible depuis la voie publique ou privée, pour faciliter l'intervention des services de secours.

### 4) Procédure à suivre en matière de ressources hydrauliques

Le service hydraulique du SDIS doit être systématiquement informé de l'implantation des points d'eau incendie ainsi que de la réception des éventuelles colonnes sèches pour la mise à jour des plans de secours.

S'adresser au: Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

**Bureau défense extérieure contre l'incendie (BDECI)**

17 rue Rabelais

69421 LYON CEDEX 03- Fax : 04 72 60 50 77

[bjborg@sdmis.fr](mailto:bjborg@sdmis.fr)

